



« L'engagement sobriété » des acteurs du numérique et des télécommunications

La Première ministre, Elisabeth Borne, et la ministre de la Transition énergétique, Agnès Pannier-Runacher, ont annoncé le lancement de groupes de travail thématiques sur la sobriété énergétique. Avec un objectif : réduire nos consommations d'énergie de 10% en deux ans pour, à court terme, garantir notre sécurité d'approvisionnement dans le contexte de guerre en Ukraine et, à plus long terme, sortir la France des énergies fossiles. Objectifs confirmés par le Président de la République dans son allocution du 14 juillet dernier.

Ces travaux se placent dans un contexte de grand mouvement sociétal auquel les entreprises prennent part : **il est aujourd'hui impossible d'ignorer l'urgence écologique et les enjeux de transition écologique. L'ensemble de l'économie doit engager sa planification écologique.**

Le Gouvernement a confié, le 6 août 2020, la réalisation d'une étude conjointe à l'Agence de la transition écologique (ADEME) et à l'Arcep sur l'évaluation de l'impact environnemental du numérique en France dont des premiers livrables ont été rendus en janvier 2022. Le numérique représenterait aujourd'hui 3 à 4 % des émissions de gaz à effet de serre (GES) dans le monde et 2 % de l'empreinte carbone au niveau national. L'étude ADEME/Arcep a identifié les facteurs importants d'impact notamment les terminaux qui représentent 79% de l'empreinte carbone du numérique et le secteur s'est déjà engagé à agir sur ces points dans le cadre de la feuille de route numérique et environnement. De plus, dans le cadre de l'article 301 de la Loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 *portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets*, le numérique sera une des chaînes de valeur qui produira une feuille de route pour sa décarbonation.

Parmi les enjeux de la transition écologique, l'objectif de sobriété énergétique se rappelle à nous dans le contexte de forte inquiétude sur les approvisionnements. Aujourd'hui, le secteur du numérique compte pour 10% de la consommation électrique française, ce qui représente une valeur annuelle de 48,7 TWh.

L'objectif de ce document de référence est de lister l'ensemble des engagements que peuvent prendre les acteurs du numérique pour contribuer à l'objectif du Gouvernement de **réduction de 10% de la consommation d'énergie par rapport à la consommation de l'année 2019 d'ici fin 2023, avec de premiers effets dès l'hiver 2022.**

Chaque signataire de la charte se fixe un objectif de réduction de sa consommation, avec une feuille de route associée. Les signataires de la charte s'engagent notamment, si cette action n'était pas déjà engagée, à **initier des audits énergétiques afin de déterminer où se situent les gisements d'économie d'énergie.** L'objectif est de quantifier pour mieux maîtriser.

Ils peuvent être accompagnés dans leur feuille de route par :

- l'ADEME dont une des missions est d'accompagner les acteurs économiques dans la mise en œuvre de leurs initiatives en faveur de la transition écologique en France ;
- BpiFrance dont la doctrine d'intervention inclut le soutien à la transition énergétique et écologique ;
- Le réseau des chambres consulaires.

Parmi les propositions d'engagement des mesures visant à orienter la consommation d'énergie sur des périodes dites creuses ont également toute leur place. En effet, ces mesures permettent, en complément de l'effort sur la consommation qui reste prioritaire, d'œuvrer pour limiter les situations de pénurie.

Les propositions d'engagement sont de deux ordres :

- Les engagements généraux que peuvent prendre toutes les entreprises concernant l'équipement, les systèmes d'information ou encore la sensibilisation et l'implication des collaborateurs ;
- Les engagements spécifiques que peuvent prendre les entreprises qui fournissent des services ou des produits numériques.

Les propositions d'engagement s'appuient notamment sur l'état des connaissances scientifiques et actuelles sur la consommation d'énergie en France.

Les engagements généraux (fonctionnement interne de l'entreprise) doivent être pris dans le respect du dialogue social.

La réalisation de cette feuille de route et les engagements qui la composent seront suivis par le MEFSIN, en lien avec le MTE.

Au-delà, le secteur numérique propose des outils au service de l'efficacité énergétique pouvant aider tous les secteurs de l'économie à assurer leur transition.

1. Engagements sur le fonctionnement interne de l'entreprise

a) Engager l'entreprise dans une démarche de sobriété énergétique en initiant un suivi de sa consommation d'énergie

Utiliser des applications de suivi des consommations énergétiques et utiliser le dispositif EcoWatt mis en place par RTE et l'ADEME pour être averti en temps réel de la tension sur la consommation d'électricité et renforcer le cas échéant les mesures de sobriété.

b) Gestion des locaux

Le chauffage représente 50% des dépenses d'énergie des bureaux

- Éteindre les lumières, ordinateurs et écrans lorsque les bureaux sont inoccupés et opter pour des ampoules basses consommation ;
- Plafonner le chauffage dans les espaces de bureaux à 19 degrés (hors espaces spécifiques de production, de conservation, etc) ;
- Réduire le chauffage dans les bureaux lorsqu'ils sont inoccupés ;

- Encadrer l'usage de la climatisation en limitant la consigne de température à 26 degrés conformément aux dispositions en vigueur.

c) Stockage et gestion des données au sein de l'entreprise

- Rationnaliser le stockage des données au sein de l'entreprise et mettre en place des mécanismes de bonne hygiène de gestion des documents électroniques ;
- Lancer un audit des données de l'entreprise et leur typologie selon 3 critères : vivantes, archivables, obsolètes et mettre en place une politique de rationalisation de la gestion des données sur cette base ;
- Travailler au développement de versions allégées des sites internet et applications ;
- Privilégier des acteurs ayant souscrit au code de conduite européen de l'efficacité énergétique des datacenters ;
- Lorsque l'entreprise dispose pour ses besoins de fonctionnement de datacenters privés, évaluer la possibilité après étude technique d'augmenter la régulation de la température d'un à trois degrés dans les espaces d'hébergement.

d) Poste de travail et connectivité

Les équipements informatiques représentent 21 % de la consommation d'électricité de la partie bureau d'une entreprise et 75 % des consommations du matériel informatique ont lieu en période d'inactivité.

- Privilégier les réunions téléphoniques et en cas de visioconférence n'activer les caméras qu'en cas de besoin ;
- Encourager les collaborateurs à utiliser le wifi ;
- Encourager les collaborateurs à désactiver les connectivités non utilisées sur les appareils (par exemple le bluetooth) ;
- "Réduire la luminosité des écrans et éteindre les écrans supplémentaires lorsqu'ils ne sont pas nécessaires ;
- Mettre en veille prolongée ou éteindre le poste de travail en cas d'absence ;
- Recharger la batterie de l'appareil en dehors des pics de consommation ;
- Ne pas maintenir l'équipement informatique en charge permanente.

e) Implication des collaborateurs

- Désigner un ambassadeur sobriété avec pour mission de s'assurer de la construction et de la mise en œuvre du plan sobriété de l'entreprise, avec l'appui des instances dirigeantes ;
- Dispenser des formations aux collaborateurs sur l'empreinte environnementale du numérique et les actions à mener en matière de sobriété énergétique.

2. Engagements sur les produits et services fournis par l'entreprise

a) Fournisseurs de solutions Cloud

Les Datacenters représentent 1% de la consommation électrique mondiale¹

- Couper les serveurs non-utilisés ;
- Déployer des disques dur grande capacité ;
- Retirer tous composants non nécessaires ;
- Améliorer les systèmes technologiques de refroidissement des serveurs qui stockent les données ;
- Lorsque la température du datacenter est en dessous de 23 degrés, évaluer la possibilité après étude technique d'augmenter la régulation de la température d'un à trois degrés dans les espaces d'hébergement.

b) Entreprises de services numériques

- Bilan carbone : Porteuses de solutions pour tous les acteurs de l'économie, les 120 plus grandes startups, issues de la prochaine promotion du programme Next40/FT120, s'engagent, d'ici à fin 2023, à réaliser leur bilan carbone sur les scope 1, 2 et 3 et accélérer ainsi leur transition énergétique ;
- Identifier les travaux de calcul intensif qui sont très consommateurs de puissance et d'énergie, inciter à les effectuer en dehors des pics de consommation nationale et également pendant les périodes de forte production des ENR, à l'aide d'une tarification incitative ;
- Travailler au développement de versions allégées des sites internet et applications.

c) Opérateurs télécom

- Eteindre les fréquences capacitaires lorsque le trafic le permet.

d) Plateformes de diffusion de contenu

- Mettre à disposition des utilisateurs des fonctionnalités leur permettant de comprendre leurs habitudes de visionnage et de mieux contrôler la façon dont ils regardent les vidéos sur mobile ; généraliser le contrôle de lecture automatique.

Avec l'Engagement sobriété, mon entreprise agit pour la transition écologique.

<https://www.economie.gouv.fr/engagement-sobriete>

¹ Etude ADEME/Arcep